

	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE	<i>Délibération</i>
	Séance publique du 6 décembre 2024	N° 2024-677

Convocation du 29 novembre 2024

Aujourd'hui vendredi 6 décembre 2024 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Madame Christine BOST, Présidente de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

M. Dominique ALCALA, Mme Géraldine AMOUROUX, Mme Stephanie ANFRAY, M. Christian BAGATE, Mme Amandine BETES, Mme Claudine BICHET, Mme Brigitte BLOCH, M. Patrick BOBET, Mme Simone BONORON, Mme Christine BOST, Mme Pascale BOUSQUET-PITT, Mme Fatiha BOZDAG, Mme Myriam BRET, Mme Pascale BRU, M. Eric CABRILLAT, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, M. Alain CAZABONNE, M. Olivier CAZAUX, M. Thomas CAZENAVE, M. Gérard CHAUSSET, Mme Camille CHOPLIN, M. Max COLES, Mme Typhaine CORNACCHIARI, M. Didier CUGY, Mme Laure CURVALE, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, M. Stéphane DELPEYRAT-VINCENT, M. Gilbert DODOGARAY, M. Christophe DUPRAT, M. Jean-François EGRON, M. Olivier ESCOTS, Mme Anne FAHMY, M. Bruno FARENIAUX, Mme Véronique FERREIRA, M. Jean-Claude FEUGAS, M. Nicolas FLORIAN, Mme Françoise FREMY, M. Alain GARNIER, M. Guillaume GARRIGUES, Mme Anne-Eugénie GASPARD, Mme Daphné GAUSSENS, M. Nordine GUENDEZ, M. Maxime GHESQUIERE, M. Frédéric GIRO, M. Laurent GUILLEMIN, Mme Fabienne HELBIG, M. Pierre HURMIC, Mme Delphine JAMET, Mme Sylvie JUQUIN, Mme Sylvie JUSTOME, Mme Andréa KISS, M. Michel LABARDIN, M. Patrick LABESSE, Mme Nathalie LACUEY, M. Gwénaél LAMARQUE, Mme Fannie LE BOULANGER, Mme Harmonie LECERF MEUNIER, Mme Anne LEPINE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Jacques MANGON, M. Guillaume MARI, M. Stéphane MARI, M. Baptiste MAURIN, Mme Claude MELLIER, M. Thierry MILLET, M. Fabrice MORETTI, M. Marc MORISSET, Mme Marie-Claude NOEL, M. Patrick PAPADATO, Mme Pascale PAVONE, M. Jérôme PESCIANA, M. Stéphane PFEIFFER, M. Michel POIGNONEC, M. Philippe POUTOU, M. Patrick PUJOL, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, Mme Isabelle RAMI, M. Benoît RAUTUREAU, M. Franck RAYNAL, Mme Marie RECALDE, M. Michael RISTIC, M. Bastien RIVIERES, M. Fabien ROBERT, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, Mme Karine ROUX-LABAT, M. Alexandre RUBIO, Mme Nadia SAADI, Mme Béatrice SABOURET, M. Emmanuel SALLABERRY, Mme Brigitte TERRAZA, M. Jean-Baptiste THONY, M. Serge TOURNERIE, M. Jean TOUZEAU, M. Thierry TRIJOLET, M. Jean-Marie TROUCHE, Mme Josiane ZAMBON.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION :

M. Alain ANZIANI à Mme Véronique FERREIRA
Mme Christine BONNEFOY à M. Patrick PUJOL
Mme Nathalie DELATTRE à M. Patrick BOBET
Mme Eve DEMANGE à Mme Camille CHOPLIN
M. Stéphane GOMOT à M. Maxime GHESQUIERE
M. Radouane-Cyrille JABER à M. Olivier CAZAUX
M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM à Mme Géraldine AMOUROUX
Mme Céline PAPIN à Mme Brigitte BLOCH

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

LA SEANCE EST OUVERTE

 BORDEAUX MÉTROPOLE	Conseil du 6 décembre 2024	<i>Délibération</i>
	Direction appui administrative et financière DGNSI	<i>N° 2024-677</i>

**Feuille de route "Inclusion Numérique" pour le territoire de la Métropole de Bordeaux
- Décision - Autorisation**

Madame Delphine JAMET présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

En adoptant les 7 ambitions du numérique au Conseil métropolitain du 24 septembre 2021, la Métropole s'est engagée à faire de l'inclusion numérique sur le territoire métropolitain une priorité et à porter « une politique de solidarité pour lutter contre les différentes fractures numériques ».

Cette volonté a été réaffirmée et déclinée dans l'axe 2 de la stratégie numérique responsable adoptée au Conseil métropolitain du 29 septembre 2023 avec la formalisation d'engagements et d'actions concrètes pour l'inclusion numérique.

Ainsi, un dispositif de formation en faveur des plus démunis a d'ores et déjà permis de former près de 3000 personnes via 30 structures de médiation numérique, membres du réseau Aladdin animé par la Métropole. Un observatoire des inégalités numériques a été mis en place. La Métropole assure également la coordination des conseillers numériques, qui ont depuis leur arrivée sur le territoire en 2021 opéré plus de 60.000 actions d'aide auprès de personnes en difficulté.

Grâce à cette expérience, il s'agit aujourd'hui de structurer et de valider la nouvelle gouvernance pour porter de manière efficace et pérenne l'action en faveur de l'inclusion numérique sur le territoire métropolitain. Cela s'inscrit en cohérence et en lien étroit avec la démarche nationale France Numérique Ensemble (FNE).

France numérique ensemble, une démarche nationale

Le programme « France Numérique Ensemble » élaboré en mai 2023 est issu d'une série de consultations et d'initiatives menées au niveau national et local pour réduire la fracture numérique. Par circulaire de juillet 2023, les Préfets ont été missionnés pour décliner à l'échelle locale ce programme, visant à la création de gouvernance et de feuilles de route spécifiques pour chaque territoire.

La cohérence et l'engagement de l'action métropolitaine a amené la Préfecture à proposer à la Métropole la création d'une gouvernance de l'inclusion sur le territoire métropolitain.

C'est ainsi qu'il a été acté pour le territoire de la Gironde le principe de 2 feuilles de route, l'une pour le territoire métropolitain, pilotée par Bordeaux Métropole, l'autre, pour le territoire girondin hors métropole, pilotée par le Conseil Départemental et Gironde Numérique.

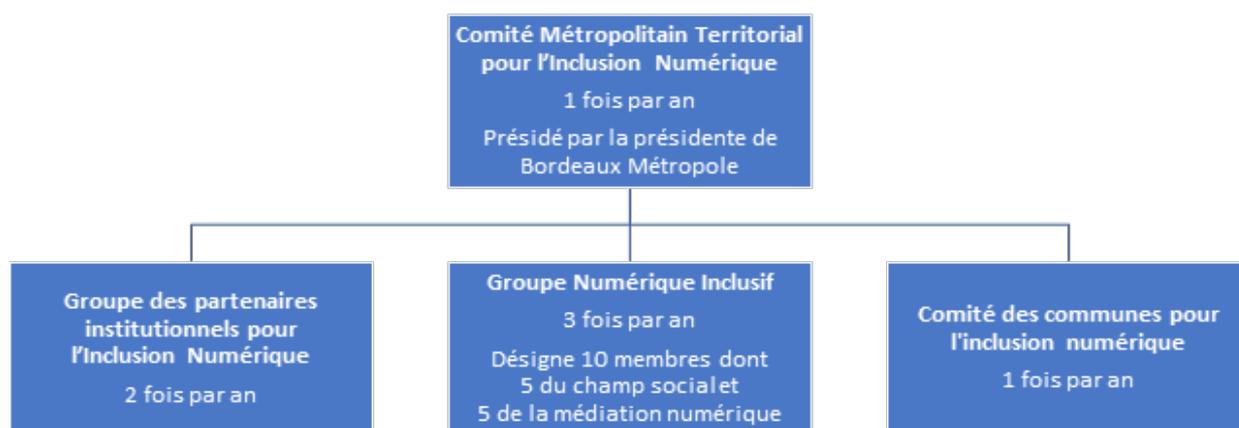
Un document cadre pour une gouvernance métropolitaine de l'inclusion numérique

Un travail de consultation et de co-construction avec les acteurs du territoire a été entamé en octobre 2023 et a abouti au document ci-joint.

Des ateliers ont été proposés aux 28 communes, au tissu associatif et aux acteurs partie prenante de l'inclusion numérique. Ils se sont matérialisés par 29 temps en visioconférence réunissant 83 participants et une concertation générale en mars 2024 à l'hôtel Bordeaux Métropole réunissant 64 participants. Le temps passé en concertation à la fois pour établir un diagnostic de l'existant, pour recenser les besoins et consolider l'ensemble des actions ayant vocation à perdurer sur les années à venir a été particulièrement apprécié par les participants.

Ce travail a abouti notamment à la structuration d'une gouvernance à l'échelle métropolitaine. Piloter une politique réellement partenariale pour l'inclusion numérique sur un territoire nécessite une gouvernance permettant d'impliquer les acteurs concernés et de coordonner efficacement leurs actions.

C'est à cette fin qu'avait été créé, en 2022, le Comité Territorial pour l'Inclusion Numérique. Outre une connaissance mutuelle des grands acteurs du territoire, ce comité était force de propositions et idées de projets communs. La gouvernance proposée aujourd'hui s'inspire de cette expérience réussie avec une structuration sur deux niveaux :



Un niveau politique et stratégique avec le Comité Métropolitain Territorial pour l'Inclusion Numérique (CMTIN), présidé par La Présidente de Bordeaux Métropole.

Cette instance se réunit une fois par an, en présence du représentant de l'Etat. Elle rassemble, les membres du groupe des partenaires institutionnels pour l'inclusion Numérique, les Maires des 28 communes du territoire, dix représentants du Groupe Numérique Inclusif ainsi que la conseillère métropolitaine au numérique. Ses principales missions consistent à partager avec l'ensemble des acteurs la stratégie d'inclusion, à suivre l'avancée des projets d'inclusion numérique en cours, examiner les nouveaux enjeux et besoins, valider les actions à mener pour l'année suivante, dialoguer avec un expert national sur une thématique d'importance, et émettre, si l'actualité et les dossiers le requièrent, des prises de position ou des demandes auprès d'autres territoires, mais aussi auprès des instances nationales ou européennes.

Un niveau plus opérationnel composé de trois instances spécialisées, inclusives et représentatives, garantissant le travail sur les divers univers qui contribuent aux interventions pour l'inclusion numérique :

- Le Groupe des partenaires institutionnels pour l'Inclusion Numérique :

Présidé par la conseillère métropolitaine au numérique, il rassemble les principaux acteurs locaux institutionnels pour favoriser l'inclusion numérique. Il coordonne les actions, suit les projets impliquant ces partenaires et assure une réflexion sur les financements à long terme. Le groupe doit se réunir 2 fois par an pour échanger, partager des projets et informer la gouvernance globale sur les avancées en matière d'inclusion numérique.

- Le Groupe Numérique Inclusif (GNI) :

Il rassemble 3 fois par an quelques 160 structures locales impliquées dans les actions de terrain pour l'inclusion numérique (ateliers, formations, événements, etc.). Animé par les équipes de la Métropole, le GNI assure le pilotage local des initiatives et désigne dix représentants au CMTIN (5 représentants de l'action sociale et 5 représentants de la médiation numérique).

- Le Comité des communes pour l'inclusion numérique :

Présidé par la conseillère métropolitaine au numérique, ce comité des communes leur permettra de partager leurs avancées lors de réunions annuelles, de créer une dynamique collective pour lutter contre l'exclusion numérique et de développer des solutions adaptées aux besoins locaux.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole

VU la circulaire du 28 juillet 2023 relative à la territorialisation de la feuille de route France Numérique Ensemble,

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT la nécessité de territorialiser la politique d'inclusion numérique et d'accompagner les acteurs locaux dans la construction d'orientations communes pour plus de lisibilité, d'efficacité et de cohérence des actions menées sur la métropole bordelaise en faveur de l'inclusion numérique,

DECIDE

Article 1 : D'autoriser la création de cette gouvernance de l'inclusion numérique sur le territoire de la Métropole de Bordeaux.

Article 2 : D'approuver la Feuille de Route « Inclusion Numérique » et son annexe telle que présentée et annexée à la présente délibération ;

Article 3 : D'autoriser Madame la Présidente à effectuer toutes les démarches nécessaires à l'application de la présente délibération.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité des suffrages exprimés.
Abstention : Monsieur MORISSET, Monsieur POUTOU;

Ne prend pas part au vote : Madame BONNEFOY, Monsieur CAZABONNE, Monsieur PUJOL, Madame RECALDE

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 6 décembre 2024

<p>REÇU EN PRÉFECTURE LE : 17 DÉCEMBRE 2024</p> <p>DATE DE MISE EN LIGNE : 17 DÉCEMBRE 2024</p>	<p>Pour expédition conforme, par délégation, la Conseillère déléguée,</p> <p>Madame Delphine JAMET</p>
---	--